



Message du Conseil municipal au Conseil général relatif à la rénovation de la salle de gymnastique de l'école de Martigny-Bourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères générales et Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le montant d'investissement pour la rénovation de la salle de gymnastique de l'école de Martigny-Bourg.

1. Préambule

Le complexe de l'école et de l'UAPE de Martigny-Bourg a fait l'objet d'une rénovation et d'un agrandissement en 2012. Ce projet était le résultat d'un concours d'architecture remporté par le bureau d'architecture Delaloye à Martigny.

Seule la salle de gymnastique datant de 1975 n'a pas fait l'objet d'une rénovation.

Une présentation du projet de rénovation a été faite aux trois commissions Edilité, Finances et Sport du Conseil général en date du 24 août 2021.

2. Descriptif du projet de rénovation

La salle de gym se trouve dans son état d'origine et montre des signes d'usure et d'inconfort important.

Aujourd'hui les douches des vestiaires ne sont plus utilisables et certains WCs sont condamnés en raison de la présence de légionelles dans l'eau chaude. Le local engins est sous-dimensionné, du matériel sportif est réparti en plusieurs endroits. Les problèmes de confort sont liés à la très faible isolation du bâtiment. Les coûts de chauffage sont très importants

La salle de gymnastique sera complètement rénovée. Elle sera mise en conformité des normes sismique, thermique, électrique et incendie et répondra au label Minergie.

Le projet prévoit un agrandissement au rez-de-chaussée, du côté rue, afin d'augmenter la surface du local engin et de proposer une salle de cours pour les samaritains.

L'entrée principale sera adaptée aux personnes à mobilité réduite. Un vestiaire et un WC adaptés aux chaises roulantes seront disposés près de l'entrée.

Au sous-sol, les vestiaires et les WCs sont entièrement rénovés. Toutes les installations techniques seront remises à neuf. Le vestiaire des enseignants et entraîneurs est redimensionné.

Le local abri est rénové, isolé et ventilé. De nouveaux accès et des ouvertures sont créés afin d'amener de la lumière naturelle. Il pourra accueillir 48 places de couchage.

Dans la salle, les gradins seront démontés et reconstruits pour agrandir en hauteur le local engin. Une rangée de gradins escamotables permettra d'augmenter considérablement la

capacité pour des manifestations occasionnelles. De nouveaux locaux de ventilation seront disposés à l'étage, sur les côtés des gradins.

Actuellement les gradins comptent 216 places avec sièges et de 60 places sans sièges, soit un total de 276 places assises.

Après la rénovation il y aura 113 places sur gradins fixes et 160 places sur gradins amovibles, pour un total de 273 places assises.

Les surfaces intérieures seront refaites. Les parois seront isolées et doublées avec un revêtement en bois.

Les façades vitrées seront remplacées. Elles seront composées de nouveau vitrages isolants. Elles intégreront les protections solaires, les renforcements sismiques et des sorties de secours.

Au niveau énergétique, un champ de sondes géothermiques alimentera une pompe à chaleur disposée au sous-sol. Des capteurs solaires photovoltaïques équiperont toute la surface disponible en toiture.

Tous les locaux seront chauffés par rayonnement de sol intégré en chape. Afin de garantir le confort estival, l'air de ventilation est rafraîchi en saison chaude par géo-cooling (simple échange statique sur le circuit des sondes géothermiques).

3. Planning

Le planning intentionnel établi par le bureau Delaloye est le suivant :

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Juin 2021 | mise à l'enquête et devis général |
| Août – décembre 2021 | préparation à exécution |
| Décembre – février 2022 | mise en soumission |
| Mai 2022 | montage salle de gym provisoire |
| Juin 2022 – août 2023 | chantier |

Le planning est optimisé afin de programmer l'ouverture du bâtiment rénové sur la rentrée scolaire 2023-24.

4. Estimation des coûts de construction

L'estimation des coûts de construction (datée du 06.07.21) a été chiffrée par les architectes selon le CFC 2 chiffres (+/-10% de précision selon norme SIA).

La répartition des coûts s'établit de la manière suivante :

| | | | |
|--|------------|--------------------|----------------------|
| 1.1 Travaux préparatoires | CHF | 525'300.- | |
| 1.2 Salle provisoire (tente) | CHF | 476'000.- | |
| 2 Bâtiment | CHF | 5'721'000.- | |
| 4 Aménagements extérieurs | CHF | 84'000.- | |
| 5 Frais secondaires et comptes d'attente | CHF | 331'500.- | |
| 9 Ameublement – équipements de sport | CHF | 140'400.- | |
| TOTAL TTC | CHF | 7'278'200.- | |
| - Subvention cantonale estimée | CHF | 2'100'000.- | (estim. SIP oct .21) |
| SOLDE A PAYER | CHF | 5'178'200.- | |

Afin de pouvoir garantir l'enseignement du sport sur place pour les écoles et les activités des clubs sportifs, une salle de gymnastique provisoire sera montée pendant la durée du chantier. Il s'agit d'une tente chauffée comprenant les vestiaires, douches et locaux de rangement nécessaire. Le coût de cette installation se montant à CHF 476'000.- est compris dans les travaux préparatoires.

Il est rappelé que la commune de Martigny est propriétaire du terrain et des bâtiments.

5. Proposition

Au vu de ce qui précède, nous prions le Conseil général de bien vouloir approuver la décision du Conseil municipal du 26 octobre 2021, à savoir de prévoir un montant d'investissement de **CHF 5'180'000.-** pour les travaux décrits ci-dessus et d'autoriser le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires à ce financement.

L'endettement actuel de la Commune autorise cet investissement qui permettra de terminer la rénovation du complexe scolaire de Martigny-Bourg initié en 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Secrétaire
Olivier DELY

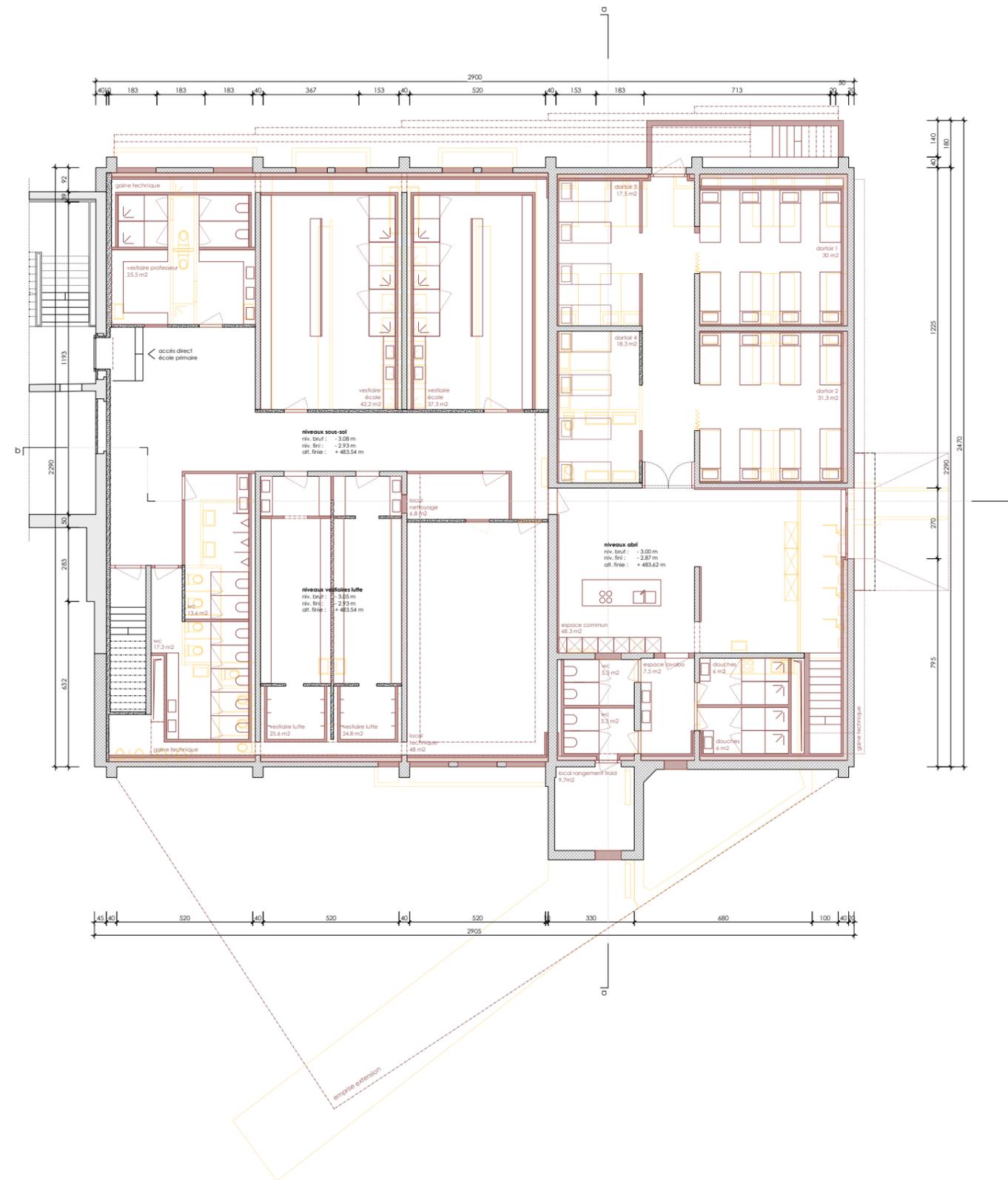


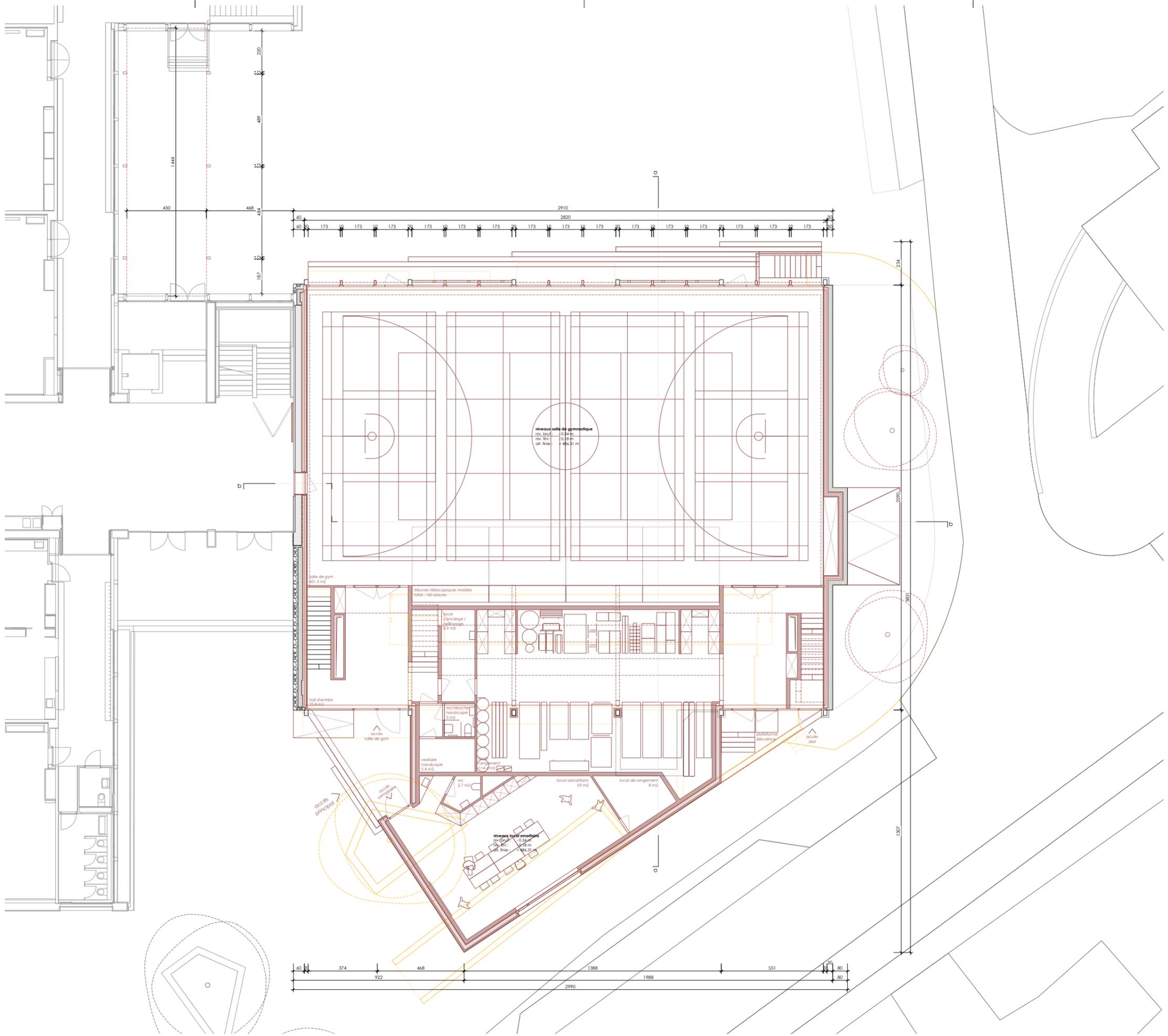
La Présidente
Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ



Annexes :
plans de mise à l'enquête, état août 2021, éch 1/200

Martigny, le 26 octobre 2021





912_19 RENOVATION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU BOURG
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

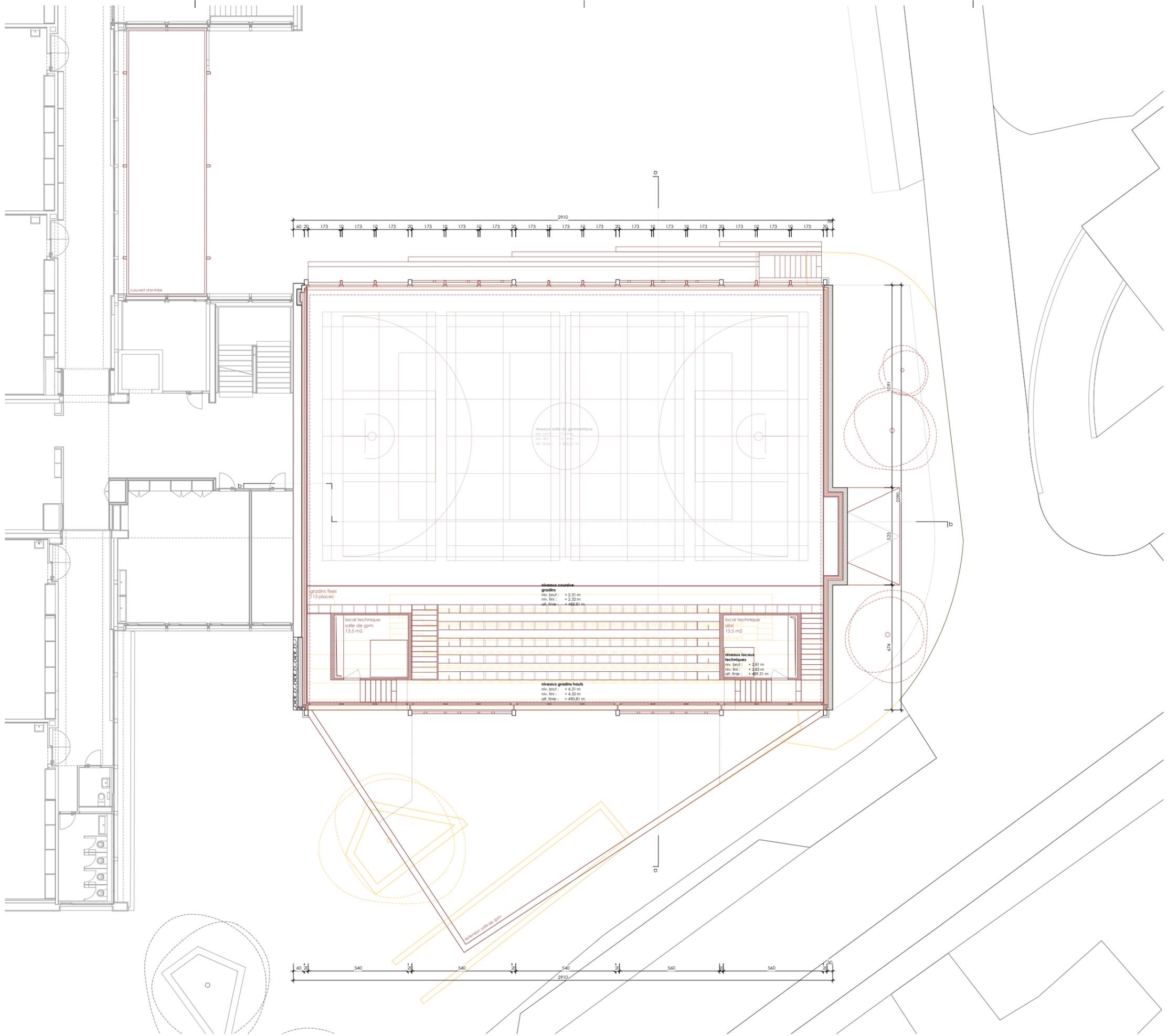
MISE A L'ENQUETE
 GYMB_912_102-06 MAE

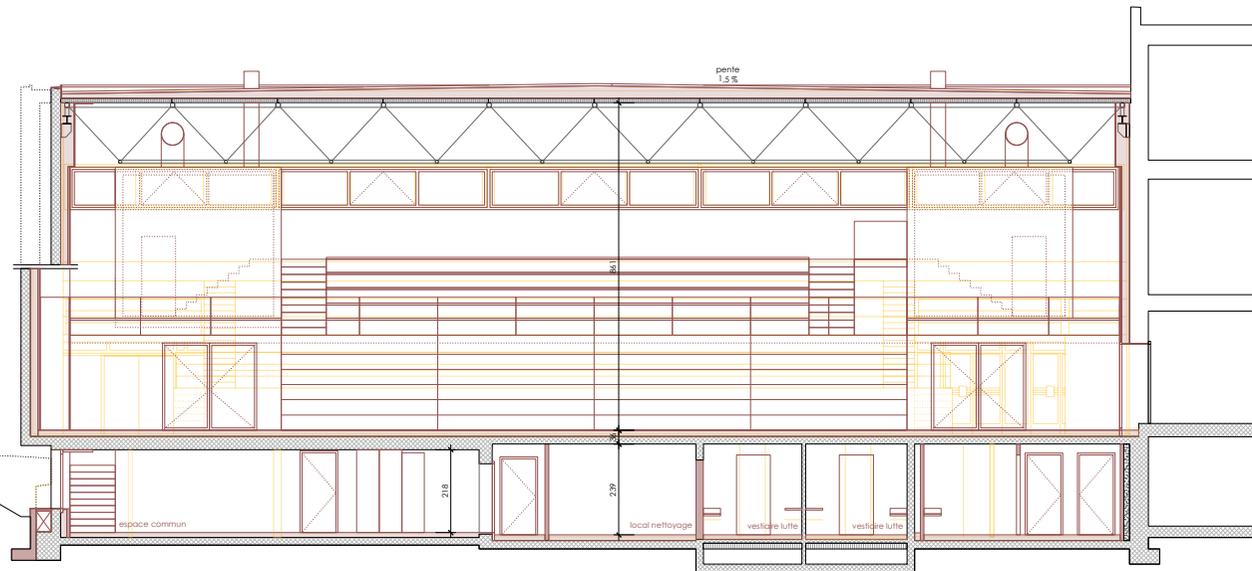
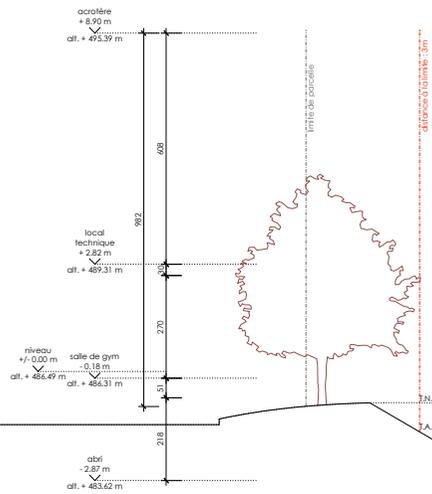
Delakoye architectes
 av. Gare 38, cp 359 1920 Marlligny
 tél 027 722 22 23 fax 027 722 74 41
 info@delakoyearchitectes.ch

échelle : 1/100
 dessin : J.
 date : 15.04.21

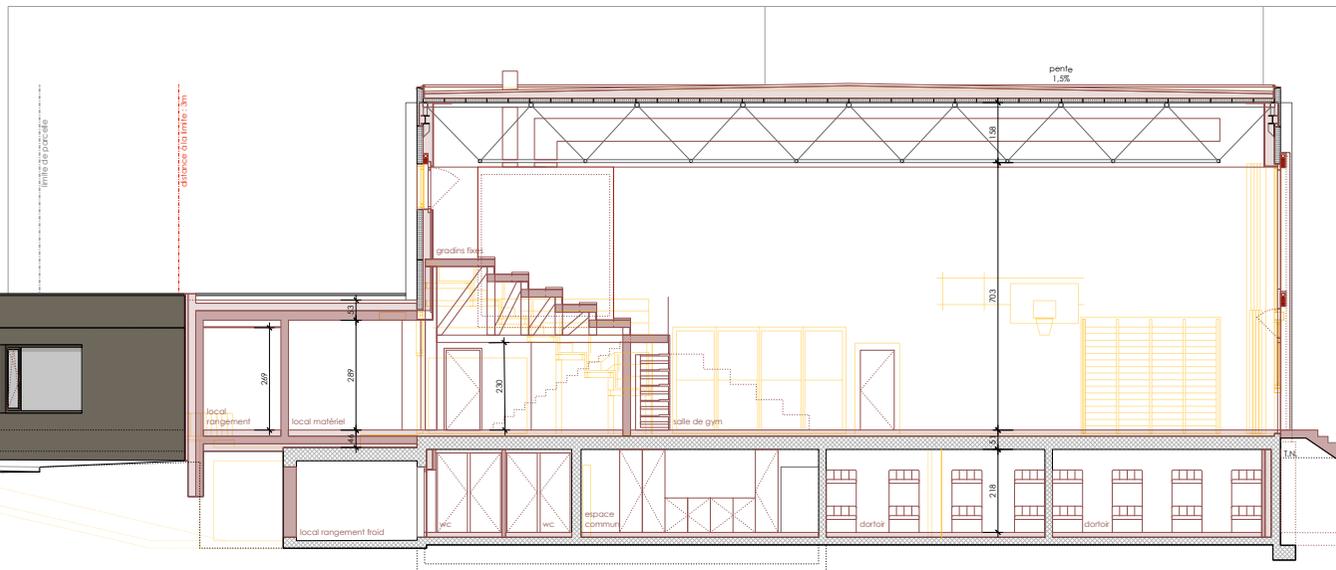
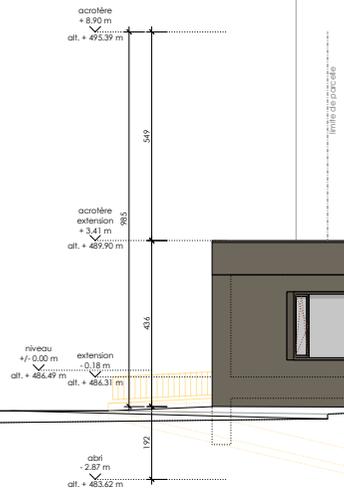
lieu, date

architecte propriétaire requérant

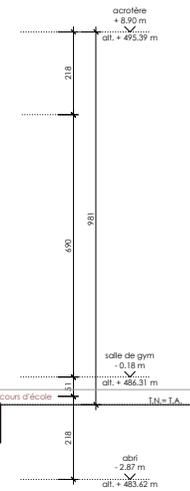




coupe bb



coupe aa



912_19 RENOVATION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU BOURG
COUPES

MISE A L'ENQUETE

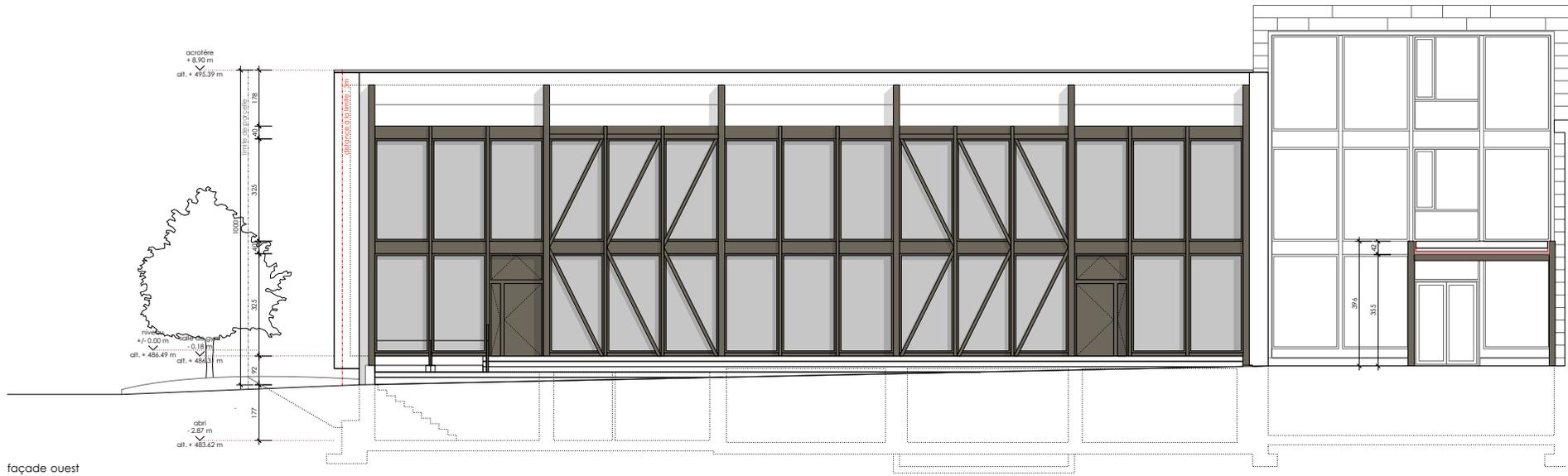
GYMB_912_110-06 MAE

lieu, date

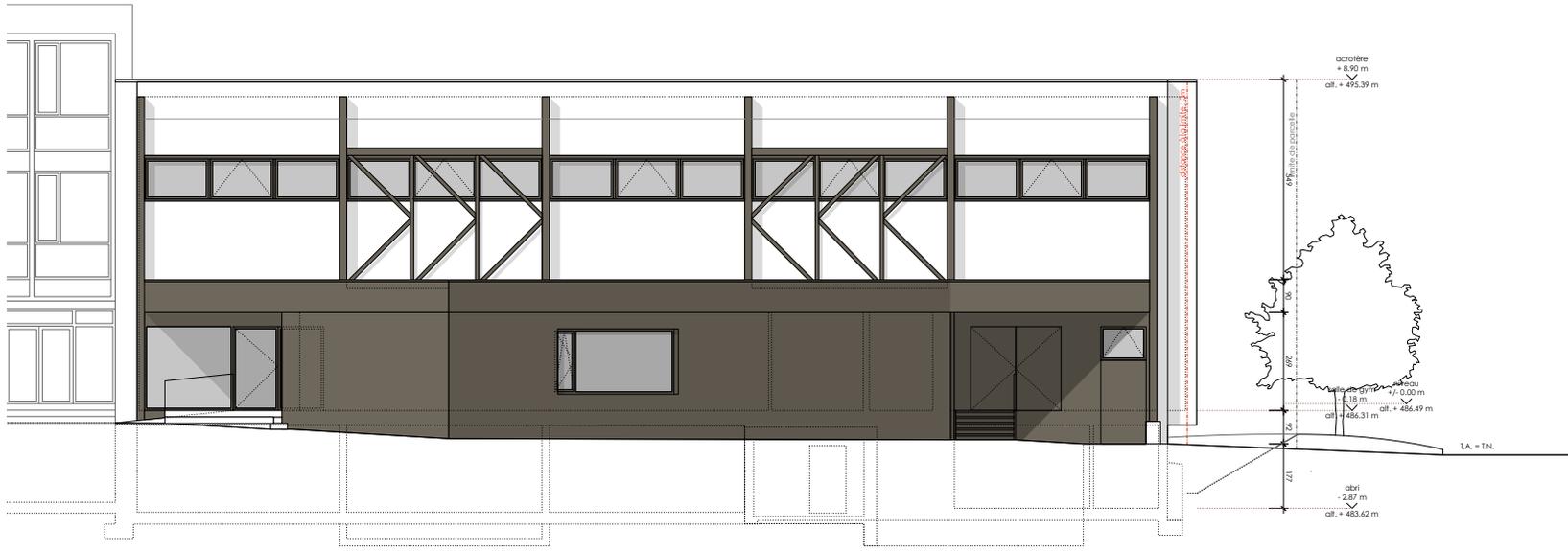
architecte

propriétaire

requérant



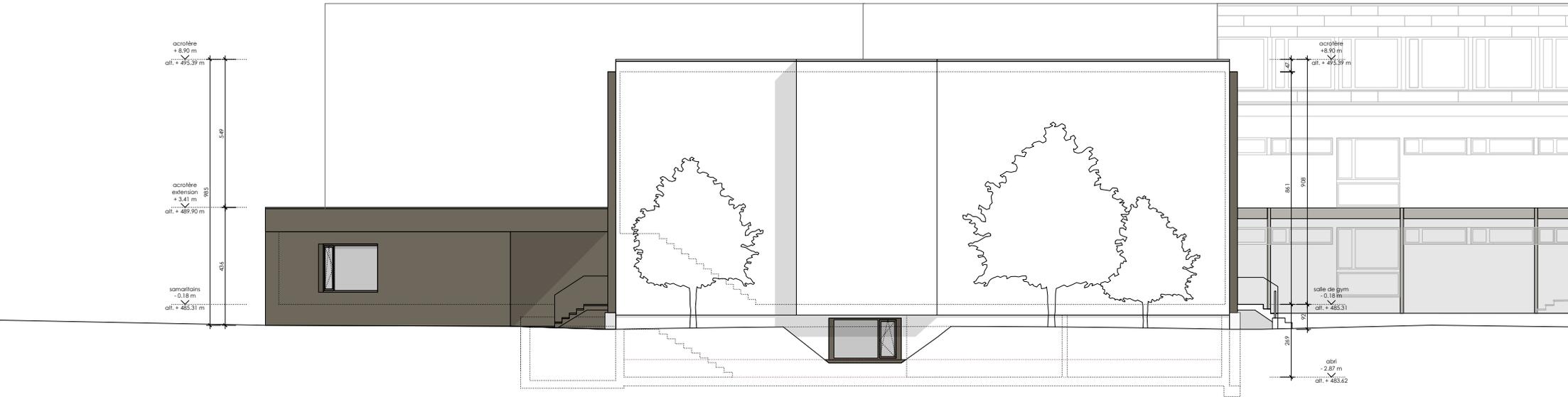
façade ouest



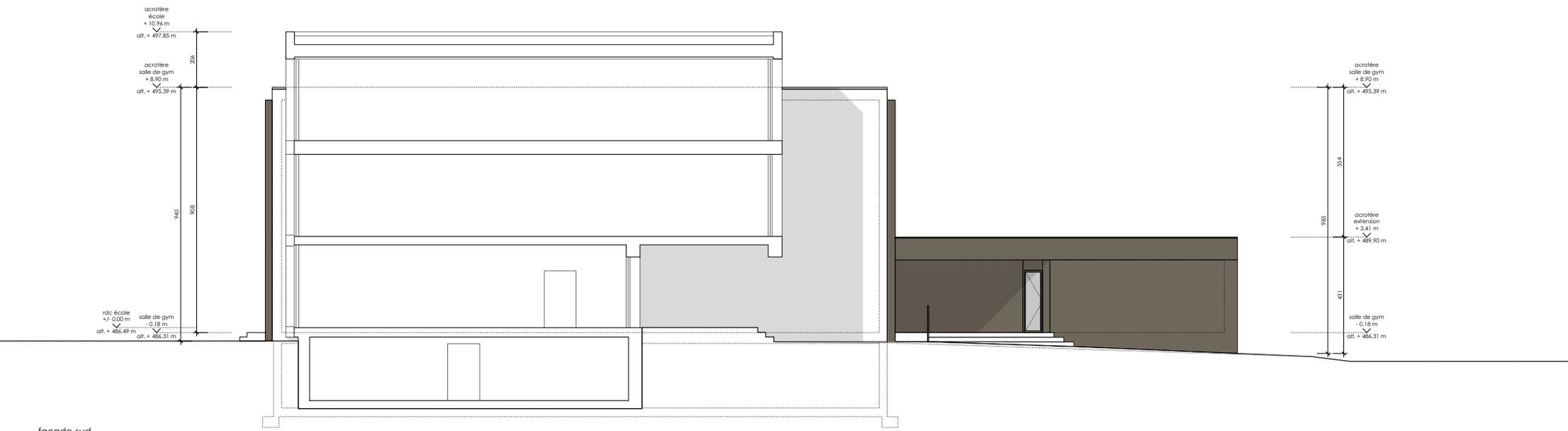
façade est

912_19 RENOVATION DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU BOURG
FACADES EST & OUEST
 MISE A L'ENQUETE
 Deloïye architectes
 av. Gare 36 cas 359 1920 Marigny
 tél 027 722 22 23 fax 027 722 74 61
 info@deloïyearchitectes.ch
 échelle : 1:100
 dessin : jr
 date: 15.06.21
 GYMB_912_121-04 MAE

lieu, date
 architecte propriétaire requérant



façade nord



façade sud